

Le 01 janvier 2010

**RAPPEL du**  
**Règlement des Tenues pour tous les**  
**CHAMPIONNATS SÉNIORS**  
**(y compris pour le Championnat Tête-à-Tête).**

Réf : Article 8 du Règlement Intérieur  
Championnat de Vendée

- Pour tous les Championnats de Vendée, les joueurs et les joueuses doivent être vêtus d'un haut identique (même couleur avec le nom ou le sigle du club) permettant l'identification visuelle de l'équipe.
- Cette tenue uniforme s'entend : d'un haut avec manches au moins courtes.
- S'ils sont de mêmes couleurs et de même conception, les joueurs peuvent indifféremment porter polo, chemisette, pull ou blouson.
- Pour les joueurs et joueuses, seuls les pantalons et pantacourts (au moins en dessous du genou) seront admis.
- Les chaussures doivent être fermées.

**PUBLICITÉ**

Textes fédéraux : version du 17/03/2009

- Il est autorisé dans le respect des lois et règlements en vigueur, le port de publicités à condition qu'elles soient identiques pour tous les joueurs d'une même équipe.

En cas de non-respect du règlement des tenues,  
les joueuses ou joueurs seront disqualifié(e)s.